

COMMUNE DE COX

REUNION CONSEIL MUNICIPAL Du 12 mai 2017

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 avril 2017

Le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DE 3 DELEGUES A LA CONFERENCE DE L'ENTENTE SCOLAIRE

Depuis que la compétence des Affaires Scolaires est revenue aux Communes, une Entente, c'est-à-dire un regroupement de communes, a été constituée pour gérer les écoles de Cox, Brignemont et Cadours.

L'Entente est composée d'un Bureau qui prend les décisions et les présente à une Conférence.

Une Conférence est créée de 3 membres de chacune des communes. Le Bureau présente les nouvelles informations et décisions à la Conférence. Ces réunions auront lieu en général le vendredi de 16h00 à 18h00. La première réunion aura lieu le 19 mai.

Les 3 délégués désignés pour la commune de Cox sont Roland Cléménçon, Elisabeth Teyssières et Céline Oudin.

Monsieur le Maire indique aussi que la cuisine centrale scolaire retenue à l'appel d'offre est Ansamble.

Monsieur le Maire annonce également que le dossier des garderies est également à l'étude.

CONSTRUCTION DU COLUMBARIUM CINERAIRE

L'entreprise Albert a proposé plusieurs possibilités : un monument de 6 cases, 9 cases et un Jardin du Souvenir.

Monsieur le Maire présente le devis et les aspects techniques de chaque solution et présente les photos.

Le devis propose un columbarium soit 6 cases ou 9 cases. L'offre pour 9 cases est de : 3 734,50 €HT.

Le choix du Conseil Municipal est de faire construire un columbarium de 9 cases. Ce projet est approuvé à l'unanimité. Le jardin du Souvenir n'est pour l'instant pas retenu.

Monsieur le Maire va donc envoyé le dossier au Conseil Départemental pour avoir leur accord et demander une subvention.

REPRISE DE CONCESSIONS ABANDONNEES AU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil que de nombreuses sépultures sont abandonnées au Cimetière de Cox. Un plan du Cimetière a été réalisé en spécifiant les sépultures abandonnées

Des affiches doivent donc être commandées et posées devant les emplacements abandonnés. Monsieur le Maire va se charger de faire le nécessaire pour commander les affiches et pour les mettre en place.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX D'URBANISATION RUE DES METIERS ET ROUTE DE LECTOURE

Une entreprise est venue voir le projet et nous fera une proposition financière et technique dans les prochaines semaines. Cette entreprise sera présente avec la DVI et la Commune de Cox le 23 mai à 9h30 pour vérifier la technicité et la faisabilité. Les membres du Conseil Municipal sont invités à cette réunion.

Le principe est de pouvoir faire un cheminement piétonnier, de faire un busage pour évacuer les eaux et de proposer un plateau traversant rue des métiers.

Un relevé topographique va être également demandé pour la Route de Lectoure avant de réaliser les travaux.

Monsieur le Maire annonce que la nouvelle Communauté de Communes a présenté à l'ensemble de ses membres leur gestion de l'entretien de la voirie. Chaque route, rue, chemin, ...a été pris en photo. Les images de l'état des routes et rues ont été prises avec une caméra et sont intégrées ensuite dans un logiciel spécifique. Ce logiciel permet de gérer l'état des routes et d'étudier les travaux à réaliser.

D'ici fin d'année 2017, les routes de notre commune seront prises en photo et elles seront intégrées dans ce logiciel.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal un autre changement, à partir du 1^{er} janvier 2018 les autorisations d'urbanisme seront instruites et validées par les Communes et non plus par la DDT.

PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE 2017

Nous avons un budget de 16 118 € HT pour cette année.

Il est proposé d'améliorer le chemin de l'Église et notamment les bas-côtés, le devant du Monument aux Morts pour faciliter l'accès, de continuer les travaux du chemin d'Engindre, le Chemin de la Garenne, Chemin Notre Dame, ...

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal le fonctionnement des voiries par la Communauté de Commune de Grenade. Il est demandé un Fond de Concours qui permet de faire des travaux supplémentaires. Le supplément de cette dépense est pris par moitié par la Communauté de Commune et par la commune. Ce principe est souvent utilisé pour faciliter les accès comme la réalisation de trottoirs.

FORMALISATION DES NOM DES RUES ET DES NUMEROS

En 2001, une étude a été faite sur la Commune de Cox pour formaliser les rues et les numéros. Cependant, bien que la nouvelle numérotation et formalisation des rues ont été envoyées aux Organismes, les mises à jour n'ont pas été faites.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il existe une procédure pour officialiser les numéros et les rues : la Poste réalise la numérotation et les envoie aux Impôts. Monsieur le Maire va contacter La Poste pour lancer la procédure et les faire venir.

Le Conseil Municipal sera invité pour ce rendez-vous avec la Poste.

Compte-rendu réunion Conseil Municipal Commune de Cox

INFORMATION SUR LA CCSGCC

CCSGSS : Communauté de Commune Save Garonne et Coteaux de Cadours.

Un Bulletin de la CCSGSS de 16 pages sera distribué par la Poste en juin. Il s'agira d'un bulletin spécial fusion.

Un autre bulletin sera envoyé spécifiquement aux Conseillers Municipaux pour leur présenter le fonctionnement de la nouvelle Communauté de Commune, les principaux projets (environnementaux, industriels, réseaux informatiques, ...), le Tourisme (l'Office de Tourisme sera à Grenade, il y aura un point d'information à Cadours), les ressources fiscales, ...

Un nouveau nom de la Communauté de Commune est en cours de changement avec un nouveau logo.

DIVERS

- Un PLU a été engagé mais il apporte peu à la Commune de Cox. Une délibération pour arrêter ce PLU devra avoir lieu dans les prochaines semaines.
- Il est demandé d'ajouter des paniers métalliques ou des poubelles en bois sur la place de Cox : proche de la Halle, du terrain de pétanque à proximité des bancs, ... Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce projet.
- Les élections législatives auront lieu le 11 et 18 juin.

Membres du CM présents : Mmes C. Oudin, E. Teyssières, M-C Wartelle, Mrs, R. Cléménçon, M. Huan, P. Link, M. Samazan, J. Dirat.

Membres du CM excusés : JP Boyer, B. Larribère.